

UNE AVENTURE TRAGIQUE AU MONT-BLANC



La première hivernale des aiguilles du Diable.

Avant-propos

En me replongeant dans cette histoire, je ne pus m'empêcher de penser à Doug Scott. Raymond Lambert et Doug avaient tellement de choses en commun : tous deux étaient des « stars » qui ne se conduisaient pas en « stars » ; ils possédaient la même éthique de la montagne ; et si Raymond avait vécu plus longtemps, il aurait fait de son mieux pour aider Doug à promouvoir le « *Spirit of mountaineering commendation* » créé lors des Piolets d'or de 2007 pour « *mettre en valeur et remercier les alpinistes qui ont fourni une aide exceptionnelle et altruiste à ceux qui en avaient besoin* ». Remplacez les aiguilles du Diable par l'Ogre, et vous remarquerez les mêmes qualités alpinistiques et humaines chez eux que chez leurs amis qui ont fait leur maximum pour les ramener sains et saufs. Tout comme il fut proactif en aidant Tenzing à travers son « Himalayan Mountaineering Institute » à Darjeeling, Raymond aurait aidé Doug si ce dernier lui avait demandé de participer au CAN (Community Action Nepal), son œuvre de charité en faveur des populations sherpas.

Aussi, j'espère que vous, lecteurs, lirez ce récit comme un hommage aux exceptionnels montagnards que furent Doug Scott et Raymond Lambert.

En mars 2022, Victor Saunders, notre actuel président de l'Alpine Club, adressa la lettre suivante au Club alpin suisse en mémoire de l'exploit réalisé sur l'Everest il y a soixante-dix ans par les membres du club de l'Androsace, dont Raymond Lambert, qui était encordé avec Tenzing pour l'assaut final. Victor Saunders les remercie de leur collaboration à la victoire de l'expédition des Britanniques sur l'Everest en 1953 (lettre traduite à sa demande par votre serviteur et envoyée en français).

Au Président et membres de la section de Genève du Club alpin suisse.

Il y a soixante-dix ans, des alpinistes de Genève parvinrent à l'arête sud-est de l'Everest. Leur réalisation fut d'autant plus remarquable que l'essentiel de leur voie n'avait jamais été parcouru. Après l'expédition de Shipton qui remonta la cascade de glace du Khumbu l'automne précédent, ils furent les premiers à franchir sa dernière grande crevasse et à pénétrer dans la combe ouest d'où ils atteignirent le col sud en empruntant l'éperon dit des Genevois. Ils réussirent alors à monter une tente à 8 400 mètres dans laquelle ils passèrent la nuit sans sac de couchage ni même un réchaud qui leur aurait permis de se préparer de quoi boire, et le jour suivant, ils atteignirent leur point le plus haut à environ 8 595 mètres. De là, ils furent capables de confirmer que le restant de la voie était réalisable, au moins jusqu'au sommet sud. Ils donnèrent généreusement toutes les informations qu'ils avaient acquises à l'expédition britannique de l'année suivante, ce qui aida grandement cette dernière à franchir l'ultime étape menant au sommet, faisant ainsi de leur réussite celle des expéditions successives.

Selon les mots mêmes de Dittert dans son livre Avant-premières à l'Everest : « Les expéditions montent sur les épaules les unes des autres. Nous sommes montés sur les épaules de Shipton, lui sur celles de Houston, ceux qui viendront après monteront sur les nôtres. »

Ces alpinistes de l'expédition du printemps 1952 étaient tous originaires de Genève et membres du club de l'Androsace. Il est intéressant de noter que les membres de l'équipe britannique de 1953 faisaient également tous partie du même club (y compris les deux Néo-Zélandais). J'ai ainsi le très grand plaisir en tant que président de ce club d'envoyer nos plus chaleureuses félicitations aux alpinistes genevois pour le soixante-dixième anniversaire de leur remarquable réalisation.

Victor Saunders, président de l'Alpine Club.



Raymond Lambert, Tenzing Norgay, 1952. Photo André Roch, éditions Jebeher

La plupart des alpinistes se souviendront du nom de Raymond Lambert (1914 – 1997), le célèbre et herculéen guide suisse de Genève qui, avec Tenzing, parvint à une altitude de 200 mètres sous le sommet de l'Everest lors de l'expédition suisse au printemps 1952, une nouvelle étape qui contribua au succès, l'année suivante, d'Hillary et de Tenzing. Raymond utilisait des chaussures faites sur mesure, de la pointure d'un enfant, car il avait perdu tous ses orteils pendant une tempête dans le massif du Mont-Blanc. Cela ne l'avait pas empêché de continuer ses ascensions dans les Alpes, puis en Himalaya, ainsi que dans les Andes. Mais peu de gens connaissent les circonstances de l'événement qui ont provoqué la perte de ses orteils ! C'est ce que je vais vous décrire : un événement et un sauvetage qui resta sans égal pendant longtemps dans l'histoire des guides de Chamonix.

7-15 février 1938

En 1938, Raymond avait 24 ans et était à son meilleur niveau. En 1937, il était sorti premier de l'école des guides de haute montagne du Valais. Très tôt, à l'âge de 19 ans (1^{ère} escalade à 15 ans), il avait découvert le défi que représente l'alpinisme hivernal en faisant la traversée du Grépon. La même année où il devint guide, il réalisa, avec son ami Marcel Gallay (1908–1995), 6 ans de plus que lui et aspirant-guide – la première ascension hivernale du Caïman et du Crocodile, deux aiguilles de

Chamonix, et des ascensions sérieuses pour l'époque. Deux ans auparavant, le 30 juin 1935, il fit la deuxième ascension de l'éperon Croz aux Grandes Jorasses, accompagné de Giusto Gervasutti encordé avec Renato Chabod. Lui-même était encordé avec Loulou Boulaz, la plus remarquable alpiniste de son temps, avec plusieurs premières féminines à son actif et en réversible. Ils apprirent malheureusement à la descente que la première ascension venait d'être faite deux jours auparavant par les Autrichiens Rudolf Peters et Martin Meier.

Le 29 juillet 1935, il fait une tentative avec trois camarades de l'Androsace sur la face nord des Drus, « dernier grand problème des Alpes ». Ils font demi-tour un peu après ce qui deviendra la « fissure Lambert » sous la niche. Les « Bleusards », Pierre Allain et Raymond Leininger, réalisent la première les 31 juillet-1^{er} août, sans crampons, un seul piolet, des prototypes de PA aux pieds et pas de chaussures de montagne, 60 mètres de corde en chanvre de sept millimètres, six mousquetons et cinq pitons : ils n'en planteront que 7 sur 830 mètres de paroi. Un exploit ! Les 29 et 30 août 1935, Raymond avec Loulou Boulaz, font la seconde ascension. Pour franchir la « fissure Allain » (premier 6^e degré dans le massif du Mont-Blanc), Raymond, dont les semelles de ses espadrilles étaient en corde et non en crêpe comme celles de Pierre Allain, donc moins adhérentes, dut faire un lancer de corde sur un piton laissé par André Roch et Robert Gréloz lors de leur descente en rappel de 1932. En 1938, Raymond était considéré comme l'un des tous meilleurs alpinistes de l'époque.

Avec Marcel, leur objectif suivant était la première hivernale de la traversée des aiguilles du Diable jusqu'au sommet du mont Blanc du Tacul, une traversée dont la première ascension avait été réalisée durant l'été 1928 par le célèbre guide chamoniard Armand Charlet avec un autre guide, George Cachat, et deux clients américains, Miriam O'Brien et Robert Lindley Murray Underhill. À l'époque, cette voie était considérée comme l'une des plus belles du massif.

Tout avait été minutieusement préparé, comme l'écrivit Marcel Gallay : « *Raquettes, skis, sacs de couchage et surtout l'étude du terrain (glacier, neige et roches ont été le sujet de conversation pendant l'été).* » Raymond avait effectué la traversée avec Loulou Boulaz au milieu de l'été 1933. Il connaissait donc très bien la voie. En décembre 1937, Raymond annonce à Marcel que cette fois, ils seront trois, avec Erica Stagni (1908–1998). Elle était devenue une cliente régulière de Raymond (au cours de l'été de 1937, il avait gravi avec elle 12 voies importantes dans le massif du Mont-Blanc dont une première ascension sur la pointe des Nantillons). C'était une jeune femme de 27 ans,

belle, énergique et rapide : la cliente idéale pour un jeune guide ambitieux. Sa mère, Mme Amstutz, dont elle était l'unique enfant, était une femme très riche de Genève.

Il faut rappeler qu'à l'époque, le téléphérique de l'aiguille du Midi n'existait pas, ni aucun autre dans le massif du Mont-Blanc, hormis le chemin de fer à crémaillère du Montenvers. Il fallait donc deux jours pour parvenir au départ de la voie. En s'arrêtant au refuge le plus proche, le refuge du Requin (2516 mètres), cela demandait quatre heures de marche en été à partir du Montenvers.

Raymond et Marcel décident de partir le 7 janvier, sans Erica qui est malade. Le mauvais temps les oblige à faire demi-tour et ils choisissent d'attendre une période de beau temps.

1er jour, lundi 7 février 1938 :

Tous trois partent en voiture de Genève à 5 heures du matin ; un départ matinal, car ils veulent passer la nuit au bivouac de la Fourche (appelé alors cabane Borgna, 3 600 mètres) sur l'arête franco-italienne de la tour Ronde et du mont Maudit. Le jour suivant, ils ont l'intention de faire la trace jusqu'au col du Diable. Mais sur la route, un brouillard épais les ralentit. ils ne parviennent à Chamonix qu'à 8 heures du matin.

Raymond, Marcel et Erica font une halte à l'hôtel des Alpes pour récupérer les sacs de couchage spéciaux commandés à la boutique parisienne de Pierre Allain. Ils s'arrêtent ensuite à l'hôtel des Tines où ils préparent leurs sacs à dos. À 10 heures du matin, ils partent pour le refuge du Requin. Le temps est parfait, leur moral au plus haut, mais Raymond est malade. Ses deux compagnons prennent une partie de son équipement. Dès que la neige le permet, ils chaussent leurs skis. À 7 heures du soir, ils parviennent au refuge du Requin et Raymond va se coucher immédiatement après



avoir bu une tasse de thé et plusieurs cachets d'aspirine. Marcel et Erica avalent une bonne soupe, puis le rejoignent.

2e jour, mardi 8 février 1938, 10 heures du matin :

Ils quittent le refuge du Requin. Raymond va mieux, le temps est superbe, il n'y a pas un seul nuage. Le glacier est en parfaite condition, mieux que ce qu'ils espéraient. Ils remontent donc facilement les séracs du glacier du Géant et atteignent le pied du Grand Capucin où ils font une courte halte pour boire. Droit au-dessus d'eux, les aiguilles du Diable sont éclairées par un grand soleil. Il fait chaud, ils retirent leurs vestes.

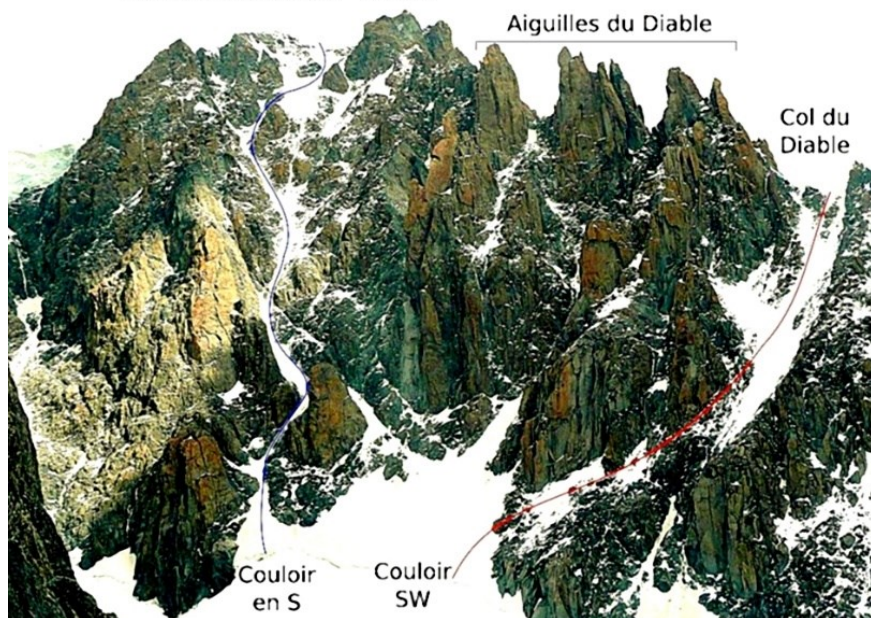


Ils laissent leurs skis au pied des pentes qui mènent au Gros Rognon avec un sac contenant un peu de vivres dans l'intention de récupérer le tout à leur descente, et chaussent leurs raquettes. Ils veulent atteindre le col de la Fourche avant la nuit. La neige est dure, la montée aisée ; tous trois franchissent facilement la zone de crevasses. Marcel prend la tête et avance corde tendue. Un pont de neige se brise et il chute dans une crevasse ! Solide comme un roc, Lambert le remonte sur un terrain ferme comme un paquet. Ils rient comme des enfants et Marcel, pendant ces quelques minutes, découvre qu'Erica Stagni sait se comporter en montagne et que Raymond est toujours le costaud qu'il connaît.

Finalement, après avoir franchi la rimaye de la Fourche, ils parviennent à l'arête, puis à la petite cabane Borgna entièrement recouverte par la neige.

Après avoir retiré la neige de la porte qui surplombe le vide, ils entrent dans la cabane. C'est l'une des plus petites du massif, avec seulement trois matelas, quelques couvertures et des ustensiles de cuisine. Le temps est clair, la vue magnifique et la nuit superbe.

Mont Blanc du Tacul



3e jour, mercredi 9 février 1938, 1er bivouac :

Ils se lèvent à **5 heures du matin**, et, après avoir déjeuné, ils préparent leurs pieds contre le gel en appliquant une crème au camphre, puis de la farine de moutarde, et en recouvrant de papier journal la semelle interne de leurs chaussures.

6 h 30 : Commenant par l'arête, ils refont rapidement en marche arrière le chemin parcouru la veille grâce aux marches qu'ils avaient taillées. Le temps est toujours parfait, les cinq aiguilles du Diable se détachent clairement sur le ciel : la corne du Diable, la Chaubert, la Médiane, la Carmen, l'Isolée, puis le mont Blanc du Tacul. Ils redescendent la rimaye du couloir de la Fourche, traversent la Combe maudite et se dirigent droit vers le couloir du Diable. Ils le remontent par son côté droit et parviennent à la base des aiguilles.

Jusque-là, les conditions de neige et de rocher ont été parfaites ; ils n'ont pas eu besoin de se servir de leurs crampons ni de tailler des marches. Pour Raymond, les conditions sont meilleures qu'en été ! À 10

heures, ils atteignent le col du Diable (3 951 mètres). L'air est frais. Suivant une crête facile et des vires, ils arrivent à la brèche entre la corne du Diable et l'aiguille Chaubert. Le soleil commence à les réchauffer et ils se reposent quelques minutes.

Ils évitent la corne du Diable et, sans gants, Lambert en tête, ils commencent l'ascension de l'aiguille Chaubert. À chaque relais, Marcel rejoint Raymond le premier et ils hissent à deux les lourds sacs à dos, avant qu'Erica ne les rejoigne. L'escalade se fait sur un rocher chaud et sec, mais les sacs heurtent chaque aspérité du rocher et les raquettes d'un des sacs tombent jusqu'au bas du couloir.

À 14 heures, ils parviennent au sommet de l'aiguille Chaubert.

Le temps est magnifique. Face à eux se trouvent les aiguilles Médiane et Carmen. Deux rappels de 25 mètres leur permettent de rejoindre la brèche (4 017 mètres) au pied de la Médiane, un splendide mur vertical de 80 mètres en V athlétique.

La difficulté augmente, mais Raymond est de nouveau en pleine forme, et ses deux compagnons grimpent vite et bien.

Le soleil a tourné. Ils ont à nouveau besoin de leurs gants. Marcel prend la tête. La nuit approche lorsqu'ils parviennent au sommet de la Médiane à 18 heures. Ils cherchent l'emplacement de bivouac qu'ils avaient prévu, 10 mètres sous le sommet.

Ils ont fait les trois quarts de la voie et la plupart des difficultés sont derrière eux. Ils enlèvent la neige de leur emplacement de bivouac qui se situe contre un mur. Tout va bien, la vue est magnifique et ils se sentent en parfaite condition. tous trois dorment paisiblement dans leurs sacs de couchage.

Dans la soirée, Marcel ouvre un œil et voit la lune et son halo. Sans un mot, il se rendort, avec un petit pincement au cœur. À minuit, ils sont réveillés par un bruit inhabituel : leur réchaud est emporté par un coup de vent. Une heure plus tard, le ciel se couvre et la neige commence à tomber. Le troisième jour de leur ascension, à 3 heures du matin, ils se retrouvent piégés par une tempête !

4^e jour, jeudi 10 février 1938, 2^e bivouac :

Au matin, le mauvais temps continue. 50 centimètres de neige recouvrent les rochers, eux-mêmes sont recouverts de 20 centimètres de neige, mais grâce à leur équipement, ils n'ont pas souffert du froid. Leur nuit fut presque confortable !

À 7 heures, ils sont prêts à partir. Leur situation est sérieuse. Ils envisagent trois solutions :

1. « *Battre en retraite.* » Une fausse alternative, il n'est pas possible de redescendre l'aiguille Chaubert.
2. « *Descendre le couloir entre les aiguilles Médiane et Chaubert* », mais le risque d'avalanche est bien trop grand. Ils seraient balayés comme des fétus de paille.
3. « *La dernière et seule solution* » : finir la traversée et parvenir à tout prix au sommet du mont Blanc du Tacul, dont ils savent que la descente est facile.

Raymond descend jusqu'aux corniches de neige dans la brèche entre la Médiane et la Carmen et rejoint le pied de cette dernière. Son ascension ne dépasse pas le IV+, mais le rocher est recouvert de neige, glacé par endroits, leurs cordes sont gelées, leurs vêtements mouillés et le froid les a envahis. Enfin un relais ! Marcel assure Raymond, puis Erica qui rejoint Raymond.

Deux heures pour gravir 20 mètres !

Marcel se trouve sur la Médiane en face de la Carmen, encore plus haut que Raymond et Erica. Il leur envoie les sacs à dos à l'aide d'une corde tendue formant une tyrolienne. L'un des sacs arrive trop vite, il s'ouvre et tout son contenu, dont leurs vivres, disparaît dans l'abîme ! Cet incident va avoir un effet dramatique sur leurs futurs bivouacs.

Lorsque Marcel les rejoint, il est midi et la neige continue à tomber. Ils sont en plein brouillard. Peu de temps après, ils parviennent au sommet de la Carmen. Reste la dernière aiguille, l'Isolée, entourée de nuages gris.

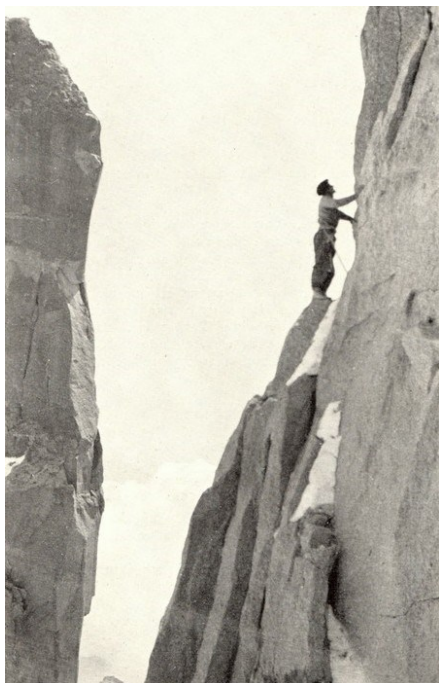
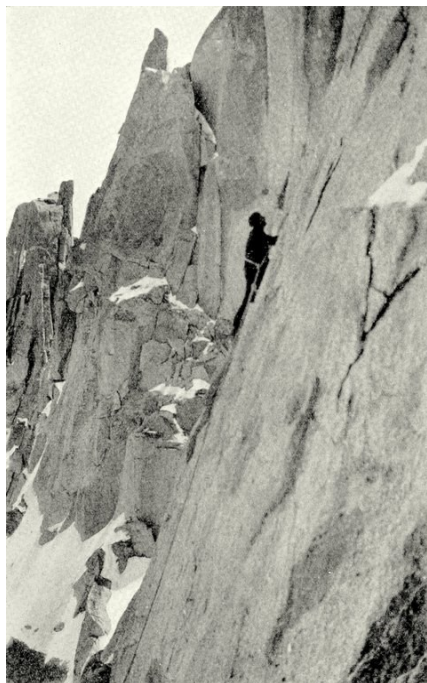
En deux rappels, ils rejoignent la brèche de l'Isolée (4 054 mètres), couverte de corniches neigeuses surplombantes.

Le vide est caché par les nuages. De temps à autre, ils aperçoivent l'arête montant au mont Blanc du Tacul.

Ils évitent l'Isolée et prennent pied sur l'arête recouverte de neige. Les aiguilles du Diable sont franchies, mais la neige tombe continuellement, formant une épaisse couche de neige poudreuse.



La 1^{ère} hivernale des aiguilles du Diable



Sur l'Isolée. Photos Francis Marullaz (Genève, Androsace).



Le début de la pente est raide et rien ne permet de faire un relais.

Dans la traversée des aiguilles, ils étaient protégés du vent ; ce n'est plus le cas. Des bourrasques projettent la neige sur leurs visages, les aveuglant, et désormais le froid est intense.

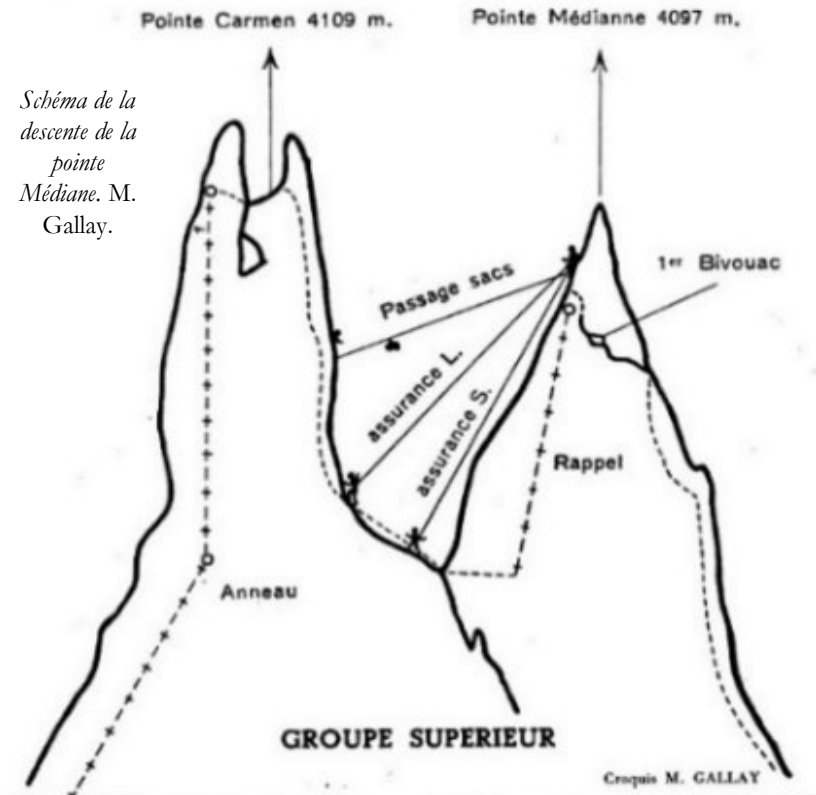
Remonter cette pente leur prend beaucoup de temps, cependant ils pensent qu'une fois franchie, ils parviendront au sommet du Tacul et se retrouveront en sécurité.

Mais lorsqu'ils parviennent à la fin de l'arête, sous le sommet, la tempête s'est transformée en ouragan. Le froid est terrible, et depuis la nuit précédente,

ils n'ont plus de vivres. Ils suivent à l'aveugle une crête rocheuse recouverte de glace.

E Pericoloso Sporgersi

La force de la tempête est telle qu'à un moment, Erica, qui se tient deux mètres sous l'arête entre Raymond et Marcel à corde tendue, est soulevée et se retrouve de l'autre côté de l'arête !



15 h 30. Enfin, ils atteignent le sommet du mont Blanc du Tacul. Ils tentent de descendre, mais les rafales de vent les en empêchent. La visibilité est nulle ; impossible de s'orienter, impossible de se tenir debout ! Le vent est si fort qu'ils doivent se cramponner pour ne pas être emportés et ils ne peuvent respirer par le nez. Raymond craint que leurs poumons ne gèlent s'ils continuent. Insister signifie une mort certaine : Raymond décide de bivouaquer. Ils cherchent un abri, en vain. Finalement, sur le flanc sud, il trouve une petite vire qui leur servira de protection, car le vent y souffle moins fort. Raymond et Marcel font de leur mieux pour améliorer l'abri précaire afin de protéger Erica. Ils la sécurisent en attachant des cordes au rocher.

Erica passera la nuit protégée du vent et de la neige, mais l'abri est trop petit et ne protège que la jeune femme. Raymond et Marcel restent à l'extérieur, contre le rocher sommital, sur une dalle en pente, face à la violence de la tempête.

Cette nuit est terrible pour eux. Le vent les gèle ; la neige s'infiltré dans leurs sacs de couchage.

5^e jour, vendredi 11 février 1938, 3^e bivouac :

Vers 8 heures, ils se lèvent. La visibilité est mauvaise, la température est tombée à -40 °C, ils doivent partir. Ils décident de descendre au col du Maudit en suivant une arête qui devrait leur offrir un peu de protection contre le vent.

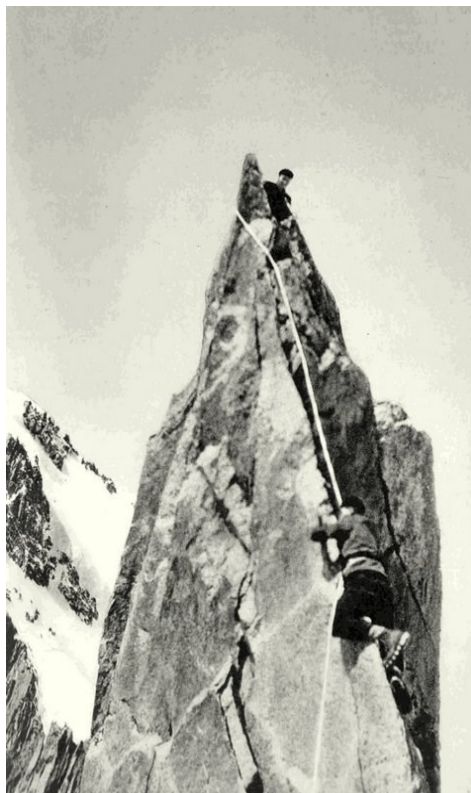
Soulevée par une bourrasque, Erica tombe et glisse, mais réussit à s'arrêter. Ils sont encordés tous les trois, Raymond a pris la tête. Ils

doivent sans arrêt retirer la glace qui se colle à leurs sourcils et qui les aveugle complètement en quelques secondes. Ils descendent le long de l'arête, espérant atteindre une zone moins touchée par la tempête. Mais après quatre heures de lutte, pensant être arrivés à l'altitude du col du Maudit, ils sont engloutis par la tempête, aveuglés par le vent et la neige.

Ils se sont encordés à cinq mètres les uns des autres, mais même ainsi, ils n'arrivent pas à se voir et chacun se sent totalement isolé dans cette blancheur glaciale. À un moment, Marcel atteint Raymond et s'effraie à la vue de son visage totalement glacé :

– Raymond, on ne peut plus descendre ! Il faut à tout prix trouver un abri, sinon nous sommes perdus !

Parvenus près du col du Maudit (4 051 mètres), ils se dirigent vers une pente qui semble raide ; par chance, Raymond découvre une petite crevasse où ils vont pouvoir effectuer leurs deux derniers bivouacs.



Escalade de la Carmen à l'ancienne. Aujourd'hui, on utilise la fissure sur la gauche.

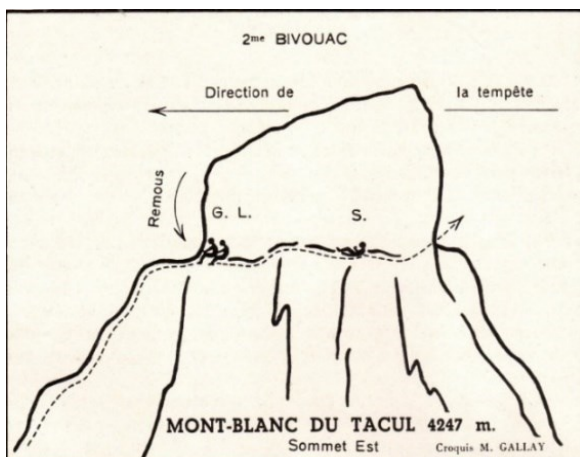
Le trou fait deux à trois mètres de long ; au fond se trouve une sorte de cavité. Ils l'agrandissent jusqu'à obtenir suffisamment de place pour tous les trois et ferment l'entrée avec des blocs de neige dure. Dehors la température est de -40°C , mais à l'intérieur beaucoup moins. Cependant, la forte humidité dans la crevasse se propage rapidement à tous leurs vêtements et sacs de couchage.

Leur première action est de prendre soin de leurs pieds en les frottant. Le pied gauche de Marcel est déjà fortement gelé. Raymond sent que ses pieds sont gelés ainsi que plusieurs de ses doigts, ce qui se serait produit lors de l'escalade de la Carmen à mains nues.

Erica, grâce à une bonne circulation de son sang et surtout la protection que lui ont apportée ses deux compagnons lors du dernier bivouac, n'a aucun membre gelé, contrairement à eux. Ils ont faim et soif, car ils n'ont rien mangé ni bu depuis deux jours. Vidant leurs sacs, ils découvrent qu'il leur reste seulement quelques carrés de chocolat, trois fruits séchés, un paquet de soupe Maggi et des comprimés d'aspirine. Rien d'autre ! Ils essaient en vain d'allumer un feu.



*Dans la crevasse.
L'unique photo de
l'ascension.*



Tout est beaucoup trop humide. Ils coupent en petits morceaux le manche en bois d'un piolet, mais même ces morceaux restent gelés. Avec leur dernière allumette, ils parviennent à enflammer un morceau de papier, mais avant que la neige qu'ils mettent dessus commence à fondre, le feu s'éteint. Malgré tout, ils mélangent la soupe Maggi avec de la neige et l'avalent.

Ils se partagent les trois fruits séchés et les mangent en mâchant lentement. Erica leur donne le sien.

La 1^{ère} hivernale des aiguilles du Diable



Dans leur abri, l'obscurité est totale ; ils utilisent leurs sacs à dos pour mieux bloquer l'entrée et empêcher la neige projetée par un vent toujours aussi violent de s'y engouffrer. La nuit tombe. Le vent est si puissant que la neige pénètre quand même dans la crevasse. Ils réussissent alors à obstruer l'entrée avec une paire de raquettes

Pendant que Raymond et Marcel discutent des possibilités qu'une équipe de secours soit partie à leur recherche, Erica pleure et promet que s'ils s'en sortent vivants, elle prendra en charge tous les coûts des traitements médicaux de leurs gelures. Elle va plus loin, leur déclarant qu'elle achètera un endroit où ils pourront vivre tous les trois et leur demande d'embrasser une médaille religieuse qu'elle porte autour du cou pour sanctifier son serment. Plus tard, Raymond nommera leur abri « l'hôtel de la Mort Lente » !

6^e jour, samedi 12 février 1938, 4^e bivouac :

Lorsqu'ils se réveillent, coincés dans leur crevasse, ils croient que la tempête a diminué, mais au moment où Marcel perce un trou dans l'entrée avec son piolet, ils réalisent que la tempête fait toujours rage.

Ils ont faim et soif. Il ne leur reste que les cachets d'aspirine, et, pour boire, ils découpent de la neige dure avec un piolet, mais elle leur brûle la gorge. Ils découpent le cuir de leurs espadrilles d'escalade en petits morceaux pour les mâcher.

Quand Erica voit Marcel avec son couteau, elle hurle :

– Vous n’allez pas me tuer pour me manger ?

Marcel rit :

– Nous n’en sommes pas encore là !

Marcel et Raymond sont convaincus que des équipes de secours doivent être à leur recherche. Mais les trouveront-ils ? D’habitude, une tempête dure rarement plus de trois jours. Deux jours ont passé, peut-être que demain la tempête s’arrêtera.

Ils ne peuvent qu’attendre. Raymond est submergé par sa responsabilité. Marcel le rassure :

– Tu verras, le temps va s’améliorer. Il faut tenir !

Leur soif est atroce. Ils finissent par boire leur propre urine en utilisant leur dernière boîte d’allumettes. Leur soif est plus forte que leur répulsion.

Erica leur affirme que sa mère fera tout pour la sauver, ils doivent donc garder espoir.

Le vent souffle continuellement, la glace craque et ils ignorent toujours où ils se trouvent exactement.

La nuit vient. Ils se frictionnent les uns les autres pour être sûrs d’éviter l’engourdissement et s’assurer qu’aucun d’eux ne s’endormira. C’est leur troisième nuit sans sommeil.

7^e jour, dimanche 13 février 1938, 5^e bivouac :

Au petit jour, ils n’entendent plus le bruit de la tempête. Il est **8 heures**.

Marcel perce un grand trou qui laisse passer le vent toujours fort, mais il aperçoit... le soleil. Il hurle :

– Nous sommes sauvés !

Ses compagnons voient un rayon de soleil traverser les nuages et pénétrer dans le trou creusé par Marcel.

Hâtivement, ils décident de descendre, mais il faut d’abord creuser la neige pour s’extraire de la crevasse. Une fois sortis, ils reconnaissent leur position, près du col du Maudit, face au mont Maudit. L’altitude est de 4 051 mètres. Le froid est si intense et le vent si fort qu’ils doivent rentrer dans leur abri qu’ils savent maintenant être au-dessus d’un abîme de 1 300 mètres ! Après une longue attente, ils sont prêts à tenter à nouveau de descendre, laissant leur équipement non indispensable dans la crevasse.

Ils ne peuvent aller très loin. Ils progressent avec lenteur comme s’ils étaient saouls et soudain se retrouvent dans un épais brouillard... infranchissable ! Raymond comprend qu’avec ses deux compagnons qui avancent si lentement, ils n’ont aucune chance. Ils reviennent dans leur abri et commencent à l’élargir pour pouvoir se tenir debout. Mais ce

faisant, une partie du plafond s'effondre. C'est un désastre : le froid intense pénètre dans la crevasse.

Ils tentent de combler le plafond, en vain. Ils jettent dehors tout leur matériel inutile dans le faible espoir qu'il soit vu par le pilote d'un avion parti à leur recherche. Mais dans la crevasse, ils ont perdu tout espoir, certains maintenant d'être perdus. Une dernière chance serait que l'un d'eux réussisse à rejoindre l'équipe de sauveteurs qui doit être à leur recherche. Une descente à trois serait trop longue et trop complexe, et ils ne veulent pas laisser Erica seule.

C'est à Raymond, le guide, et de loin le plus fort d'entre eux, d'y aller. C'est son devoir. Il doit coûte que coûte trouver l'équipe de secours, leur indiquer où sont ses compagnons, même s'il doit y perdre la vie. Marcel l'embrasse, convaincu qu'il ne le reverra pas, et Raymond part.

Commence pour Marcel et Erica une longue attente. Deux fois ils tentent de descendre, mais abandonnent : les nuages sont beaucoup trop épais. Leur dernière tentative les laisse sans force. Marcel n'arrête pas de masser les pieds d'Erica. Lentement, ils pénètrent dans le néant. Marcel, certain de mourir, continue à encourager Erica.

- Croyez-vous que Raymond a réussi ?
Bien que convaincu du contraire, il lui répond qu'il en est certain.
- Croyez-vous que j'ai les pieds gelés ?
- Mais non, mais non ! Ils sont seulement insensibles !
- Vous n'allez pas partir et me laisser seule ici ?!
- Bien sûr que non.

Erica demande à Marcel de prier avec elle. Elle est obsédée par ses pieds que Marcel continue à masser.

- J'aimerais mieux mourir que d'avoir les pieds gelés !

Chaque fois, Marcel réagit pour lui remonter le moral et Erica lui promet que s'ils survivent, elle prendra soin de lui ainsi que de sa jeune femme.

La nuit tombe, c'est leur cinquième bivouac. Tous leurs vêtements et leurs sacs de couchage sont trempés. Toute la nuit, Marcel massera les pieds d'Erica qui a des crises de délire. Depuis le départ de Raymond, personne ne s'est occupé de ses pieds. La nuit tombe, c'est leur cinquième bivouac. Tous leurs vêtements et leurs sacs de couchage sont trempés. Toute la nuit, Marcel massera les pieds d'Erica qui a des crises de délire. Depuis le départ de Raymond, personne ne s'est occupé de ses pieds. Il n'a plus rien de sec pour se protéger, particulièrement le talon de son pied dénudé sur le sol glacé afin d'être en bonne position pour masser les pieds d'Erica. Leur soif est atroce, même Marcel commence à délirer.



La descente de Raymond Lambert

Dans cette descente, Raymond va démontrer ses exceptionnelles qualités d'alpiniste, repérant son itinéraire malgré l'épais brouillard. Fatigué, frigorifié, torturé par le manque de nourriture et de sommeil, il a une idée fixe : descendre et trouver à tout prix l'équipe de secours. Il a laissé ses deux compagnons dont la survie dépend de lui. Il doit réussir !

Dans une trouée, il aperçoit la vallée de Chamonix ensoleillée ! Bloqué par des séracs, réalisant qu'il s'est trompé, il revient sur ses pas et traverse à nouveau les nombreuses crevasses.

Deux heures plus tard, il revient à son point le plus haut, à quelques mètres de l'abri de ses compagnons : trois heures perdues à cause de l'épais brouillard. Il pourrait leur dire qu'il est de retour, mais il pense que cela aurait un effet désastreux sur leur moral et il recommence à descendre.

Finalement, il trouve la voie normale, et sept heures après son départ, il franchit la rimaye et parvient au col du Midi. Il continue vers le Gros Rognon et se dirige vers le refuge du Requin. Ses traces sont celles d'un homme ivre !

Il s'enfonce dans la neige fraîche jusqu'aux genoux, il ne sent plus ses pieds. Il pourrait s'arrêter et son épreuve prendrait fin, mais non, ses compagnons comptent sur lui, il doit continuer, parvenir au refuge du Requin et trouver l'équipe des sauveteurs.

En se dirigeant vers l'endroit où tous trois ont laissé leurs skis, il aperçoit l'une des équipes de sauveteurs qui venaient de Genève. Il leur fait signe et hurle le plus fort possible. Enfin, le skieur en tête pointe son bras sur lui ; ils font demi-tour et le rejoignent. Les sauveteurs venaient de décider d'abandonner leurs recherches. Loulou Boulaz, René Dittert, René Aubert, Muller, Robert Gréloz, Bader et Bonnant : ses chers amis de Genève ! Raymond a réussi : son salut et celui de ses compagnons s'est joué à quelques minutes près !

Ils lui donnent du cognac qui lui brûle la gorge. Ses amis les avaient cherchés en vain et redescendaient au refuge du Requin. Raymond leur indique où se situent la crevasse et ses compagnons. Il est très tard, tous sont fatigués, aussi décident-ils de descendre au Requin et de passer la charge du sauvetage de ses deux compagnons à une autre équipe. Aidé par ses amis, Raymond descend jusqu'au refuge après avoir récupéré ses skis où il les avait laissés à la montée. Là, il perd connaissance. Il se réveillera le lendemain, perclus de douleur. Ses amis ont pris soin de lui toute la nuit alors qu'il était inconscient la plupart du temps, le frictionnant, le réveillant pour lui faire boire des boissons chaudes : du thé et de la soupe. Mais il ne cesse de penser à ses compagnons, torturé à l'idée que la crevasse ne devienne leur tombeau s'ils y passent une nuit supplémentaire.

Vers 21 heures, trois guides de Chamonix arrivent : Paul Demarchi, Arthur Franchino et Michel Payot. Ils voulaient explorer la zone du mont Malet lorsqu'ils ont croisé le chemin de Loulou Boulaz et Robert Gréloz qui leur ont dit d'aller au refuge du Requin. Une fois au refuge, Raymond leur indique où sont ses compagnons. Ils lui poseront la même question plusieurs fois, car ils pensent qu'il délire, et ils veulent être sûrs ! Raymond leur précise qu'ils doivent les rejoindre avant le lever du soleil, car sinon Marcel et Erica penseront qu'il a échoué et tenteront de descendre par leurs propres moyens, ce qui signifierait une mort certaine.

Ils quittent le Requin à 22 heures. Au refuge, la température est de -31°C, au mont Blanc du Tacul, elle doit être de -40 C. Ils parviendront à la crevasse à 6 h 30 du matin, s'enfonçant dans une neige poudreuse et fraîche, du col du Midi jusqu'en haut. Les traces de Raymond ont été recouvertes par la neige. Bien que prévenus par Raymond, ils ne sont pas arrêtés par le froid polaire. Des trois, c'est Paul Demarchi qui sera le plus gravement atteint à un pied et lorsqu'ils parviendront au refuge du Requin avec Erica, lui-même devra être évacué sur un traîneau.

Puis outre leur 20 amis de Genève déjà présents, d'autres guides de Chamonix arrivent. Armand Charlet est à leur tête ; le docteur F. Ody, médecin personnel de Mme Amstutz (clinique de la colline) accompagne

les amis de Genève pour prendre soin d'Erica. Il commence par s'occuper des gelures de Raymond. Ils s'en vont tous le lendemain matin pour relever la première équipe de secours, partie avec l'ordre de redescendre Erica à tout prix.

8^e jour, lundi 14 février 1938 :

6 h 30 : Marcel et Erica entendent des bruits, puis des voix... Une, deux, trois têtes font leur apparition dans l'entrée de la crevasse. Les guides de Chamonix, Michel Payot, Paul Demarchi et Arthur Franchino, Partis de Chamonix la veille à 15h les ont trouvés.

Leur première action est de leur tendre une bouteille d'un litre de rhum que Marcel et Erica avalent en quelques secondes, comme si c'était de l'eau ! Puis, ils leur donnent quelques vêtements secs.

Leurs ordres sont de sauver Erica, ils commencent donc par elle. Elle part avec eux. Marcel reste seul, avec quelques fruits séchés et ce qu'il reste de rhum. Les guides lui indiquent qu'une deuxième équipe viendra le chercher trois heures plus tard.

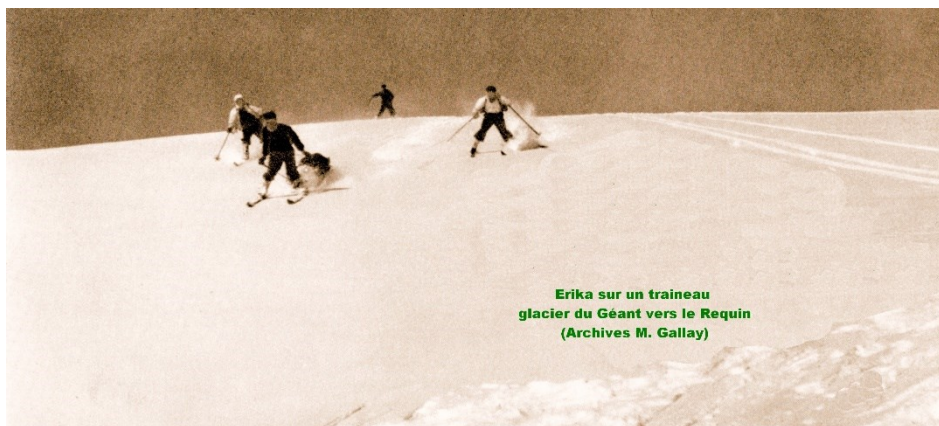
À midi, toujours rien ! Il crie, et crie régulièrement. Finalement, après avoir attendu plus de huit heures, il voit le guide de Chamonix Jérôme Bozon apparaître et Marcel sort de la crevasse par lui-même, à l'étonnement des sauveteurs. Il y a là Armand Charlet, Luc Couttet, Jérôme Bozon, Walter Marcuard et Francis Marullaz, ces deux derniers des amis de Marcel de Genève. Une avalanche a recouvert les traces de l'équipe précédente et leur a fait perdre beaucoup de temps. Ils coupent les pantalons mouillés de Marcel, le saucissonnent dans des couvertures comme un paquet et commencent leur descente de 3 000 mètres. L'un de ses amis lui dit :

- Heureusement qu'on n'a pas écouté la caravane qui redescendait Erica.
- Ils nous avaient dit : « *Ne montez pas. C'est inutile. Gallay est fichu.* »

Il leur faut trois heures pour atteindre le col du Midi (3 544 mètres) où les attend une troisième équipe.

Marcel apprendra que les premiers sauveteurs qui prirent en charge Erica étaient parvenus directement à la crevasse où ils s'abritaient, alors que la seconde équipe l'avait cherchée pendant longtemps et ne l'aurait peut-être pas trouvée s'il n'avait pas crié !

Plusieurs de ses amis de Genève sont là. Ils attachent Marcel sur des skis, et la descente continue. Lorsqu'ils arrivent au refuge du Requin, la nuit est tombée. Raymond avait refusé d'être descendu avant d'être sûr que Marcel avait été retrouvé sain et sauf.



Erika sur un traîneau
glacier du Géant vers le Requin
(Archives M. Gallay)

Une fois rassuré, cinq amis le descendront sur un traîneau jusqu'aux Tines. Pris en charge par une ambulance qui l'amène à la clinique de la Colline à Genève il y sera rejoint par Erica Stagni, les guides de Chamonix atteints de gelures, Paul Demarchi, Arthur Franchino, Jérôme Bozon, Michel Payot et son ami de Genève, Francis Marullaz, puis le lendemain, mardi 15 février, par Marcel Gallay.

Comme Raymond l'écrira :

« L'hôtel de la Mort Lente n'a pas pu garder ses proies ! »

La Première Ascension Hivernale Des Aiguilles Du Diable Était Terminée.

Marcel Gallay notera ceci sur le facteur « chance » qui leur fit sérieusement défaut dans cette aventure :

« 3 janvier au 9 février : 38 jours de beau temps. 10 au 13 février (date de notre sauvetage) : 3 jours de mauvais temps. Puis 90 jours de beau temps, soit un total de 128 jours de beau temps et 3 jours de mauvais temps. »

Épilogue

Erica Stagni quittera la clinique de la Colline après trois semaines, sans aucune séquelle, en partie grâce à l'attention de Raymond et celle de Marcel particulièrement lors de leurs deux derniers bivouacs.

Elle continuera à grimper toute sa vie, en particulier avec Robert Wohlschlag (surnommé Pellebrosse, à cause des poils roux épais sur son torse aussi raides que ceux d'une brosse !), un fort grimpeur de Genève qu'elle épousera. Parmi les grandes voies qu'elle gravit, on notera la première féminine de la Brandler-Hasse en 1964. À coup sûr, elle était l'une des plus belles alpinistes de son époque et la plus riche, pour le plus grand bonheur de Pellebrosse !

Les guides de Chamonix atteints de gelures seront soignés dans cette même clinique aux frais de Mme Amstutz.

« Jérôme Bozon et Paul Demarchi [Paul, surnommé le « saint Bernard des neiges » pour ses 42 sauvetages, était si fortement gelé qu'il dut être évacué en traîneau à partir du refuge du Requin], ont dû subir l'amputation de tous les orteils du pied droit et l'un d'eux en plus celle de deux orteils du pied gauche. Un autre sauveteur a perdu une phalange à chaque orteil du pied droit. Deux autres, enfin, ont des « gelures » au 2e degré et ont été hospitalisés pendant 26 jours. Quant à M. Gally, il a perdu tous les orteils du pied gauche, et moi, enfin, les dix orteils des pieds avec les métatarsiens, plus trois phalanges à la main droite et une à la main gauche. Par contre, Mlle Stagni fut indemne.

« La cause des gelures des guides provient de la position accroupie pour frictionner les rescapés, et les arrêts à la descente. Avec 40° de froid il ne faut pas longtemps. Quant à Gally et moi, nous avons donc beaucoup souffert au deuxième bivouac, et dans la crevasse nous avons tous deux, pour l'aménager, à nous accroupir sur la pointe des pieds. De plus nous avons, antérieurement eu les pieds ou les mains gelés à plusieurs grandes courses [corrigé plus tard sur demande de Gally comme faux pour lui – CAS 1939], et la circulation, malgré les années passées depuis, n'était plus très active... nous avons évité, Gally et moi, toutes peines inutiles à notre compagne, comme cela devait se faire. J'ai le sentiment d'avoir fait mon devoir malgré tout et je suis heureux que Mlle Stagni ait été rendue saine et sauve à sa famille. Que le temps, ce grand guérisseur, nous aide à oublier ces heures pénibles, mais au fond du cœur nous pensons : VIVE LA MONTAGNE ! » (R. Lambert CAS 1939 et à l'assaut des 4000 – la mort lente, 1946, éditions de la Frégate).

Cela n'empêcha pas, Raymond, un an plus tard, de reprendre l'escalade pour devenir le plus célèbre guide suisse de son temps. « Je suis maintenant équipé avec les sabots d'un chamois », dira-t-il en chaussant sa toute nouvelle paire de chaussures fabriquée à sa taille, celle d'un enfant de 12 ans ! Comme guide, il ressemblait à Gaston Rébuffat, emmenant des clients dans des voies très difficiles, mais comme grimpeur et comme homme, il était beaucoup plus proche de Lionel Terray, fort comme un ours (en 1952, les sherpas lui donneront le surnom de « Baloo »), entreprenant et amical. Une combinaison unique !

Les tentatives suisses de 1952 à l'Everest et la lettre de Raymond à Tenzing

Outre le fait que Raymond et ses amis de l'Androsace se montrèrent particulièrement performants pendant leur tentative sur l'Everest au printemps 1952, considérant qu'ils grimpaient sans oxygène – les appareils qu'ils avaient ne pouvaient être utilisés qu'au repos et ne furent employés

que par Raymond et Tenzing au-dessus du col sud, à leur bivouac –, leur ascension des 1 200 mètres du pilier des Genevois d'une traite et en portant des charges comme les sherpas fut remarquable. Leur amitié avec les sherpas, et particulièrement celle de Raymond et de Tenzing (comme ce fut le cas des Français en 1951 à la Nanda Devi), était unique à l'époque, mais constitutive du meilleur « esprit de solidarité montagnarde ».

Après les tentatives de 1952, Tenzing ne voulait pas rejoindre l'expédition de John Hunt. Il préférait attendre le retour des Suisses. Miss Henderson, le contact à Darjeeling de l'expédition britannique, tenta de convaincre Tenzing, en vain, aussi écrivit-elle à Raymond, lui demandant son aide. Raymond rédigea la magnifique lettre suivante à son ami Tenzing :

« Hop Tenzing, ça va bien ?

Ma vie a repris son cours dans ma Suisse tranquille, loin de l'Everest où nous avons vécu ces moments intenses. Il n'est pas un jour sans que je repense à cet instant où nous avons fait demi-tour, alors que nous touchions le sommet du doigt. Mais au moins sommes-nous encore là pour le raconter.

Miss Henderson m'a appris ton hésitation concernant ton retour sur l'Everest avec les Anglais. Tu serais trop fatigué, tu ne voudrais pas repartir sans nous.

Toi, Tenzing, fatigué ? Je peine à le croire. Au cas où, voici un pot d'Ovomaltine pour te requinquer. Quant à nous autres... Après les Anglais, ce sont les Français qui ont le permis quoi qu'il arrive. Pour moi, ce toit du monde restera à jamais un rêve. Mais pour toi, tout est encore possible : ta quête n'est pas achevée. La montagne au-dessus de laquelle nul oiseau ne peut voler t'attend. Et si tu parviens là-haut, mon ami, ce sera une part de moi qui sera aussi au sommet. Alors nous n'aurons pas tout donné, risqué, en vain.

Je te joins mon écharpe. Elle m'a accompagné sur tous mes sommets. Je ne la mènerai jamais sur le toit du monde. Mais toi, tu peux le faire pour moi. Je t'en prie ! J'attendrai avec impatience le moment où tu me rapporteras cette écharpe sommitale.

Ab-CHA, mon frère des montagnes.

Ton ami sincère

Raymond Lambert »

Après avoir lu cette lettre, Tenzing alla voir Miss Henderson pour lui dire qu'il acceptait de faire partie de l'équipe de John Hunt. Après leur succès, les membres de l'expédition firent un arrêt à Zurich où toute l'équipe suisse, Raymond à leur tête, célébra avec eux leur victoire et Tenzing lui rendit l'écharpe qu'il lui avait demandé de porter sur le toit du monde.

Tenzing reviendra en Suisse et à chaque fois il resta chez Raymond, son ami très cher, qui le forma à son nouveau rôle de directeur de l'école des guides de montagne pour les sherpas à Darjeeling.

Cette amitié entre Tenzing et les alpinistes suisses n'a jamais été bien comprise par les Britanniques qui pendant longtemps, même après l'expédition de 1953, considérèrent les sherpas comme des indigènes alors que les Suisses – particulièrement les alpinistes de l'Androsace (le club d'alpinistes de Genève dont faisaient partie les membres de l'expédition à l'Everest du printemps 1952) – estimaient que Tenzing était un montagnard comme eux, et leur égal. Il existait la même amitié entre Tenzing et les alpinistes lyonnais de l'expédition à la Nanda Devi de 1951, au cours de laquelle Gilbert Vignes et Roger Duplat disparurent. Tenzing dit à Duplat, le chef d'expédition :

« *Je n'ai jamais rencontré de sabib comme vous.* »

Lucien Devies avait instauré la même attitude envers les sherpas dès l'expédition de l'Annapurna, en 1950 : « *L'attitude à l'égard des sherpas fut radicalement modifiée, les Français prenant l'initiative de les équiper comme eux-mêmes et de les traiter en co-équipiers* » (Lucien Devies, Annales 1957 du GHM, p. 3 et archives 1970).

Avec Louis Dubost, Tenzing gravit le sommet est de la Nanda Devi à la recherche des alpinistes disparus. Les conditions étaient si difficiles qu'il déclara : « *On me demande souvent quelle est l'ascension la plus difficile et la plus dangereuse que j'ai faite, et on attend que je dise que c'est l'Everest, mais non, c'est la Nanda Devi Est.* » (James Ramsey Ullman, *Man of Everest*, World Books.)

Après l'EVEREST

Après les deux expéditions suisses de 1952 à l'Everest, Raymond fera une tentative infructueuse au Gaurishankar en 1954, puis au Cho Oyu avec Claude Kogan, une autre grande dame de l'alpinisme. Je ne peux résister à l'envie de rapporter une anecdote sur cette expédition si typique du montagnard qu'était Raymond.

Lorsqu'ils arrivent sur le site, ils y trouvent une petite expédition autrichienne de trois alpinistes qui en ont déjà fait une tentative infructueuse. Épuisés, ils doivent se reposer avant de se lancer dans une deuxième tentative. Ils refusent de faire une tentative commune, aussi les compagnons de Raymond veulent-ils passer devant. Raymond s'y oppose : « *Nous ne le ferons pas. En montagne, il existe une loi, un code moral non écrit qui n'autorise pas qu'une compétition ait lieu entre deux équipes rivales, même si elles sont de nationalités différentes ! Et il existe aussi un principe d'antériorité...* »

Ils insistent, toutefois ; non seulement Raymond ne recule pas d'un pouce, mais, avec l'assentiment de Claude Kogan, il décide qu'ils laisseront les Autrichiens faire deux tentatives avant eux. Les Autrichiens

réussissent, mais le temps s'est dégradé. Raymond et Claude Kogan parviendront à 7 730 mètres avant de faire demi-tour.

Finalement, en 1955, il réussira la première ascension du Ganesh Himal (7 429 mètres) de nouveau avec Claude Kogan et Éric Gauchat. En 1957, il grimpera dans les Andes avec ses meilleurs clients, et en 1959, il fera la première ascension du Distaghil Sar (7 885 mètres) au Pakistan. Après plus de trente ans d'alpinisme, le « Yeti », comme ses amis avaient l'habitude de l'appeler, commence une nouvelle carrière : il deviendra un célèbre pilote de montagne, formé par Herman Geiger et Fernand Martignoni, les meilleurs pilotes suisses de l'époque. Il dirigera la Société Air Léman Charter, créée en 1960, puis absorbée par la SATA en 1966 avant d'être rachetée en 1978 par Swissair. Raymond continuera à piloter des avions sur les glaciers (en particulier le fameux Pilatus Porter) pendant encore huit ans, jusqu'en 1972, avant de prendre sa retraite.

Une vie bien remplie pour un grand homme et un grand montagnard qui n'avait que des amis dans le monde entier. Il n'est pas étonnant que Tenzing ait déclaré que Raymond était son meilleur ami ! Raymond ne parlait que trois mots d'anglais et Tenzing ne connaissait qu'une expression de trois mots en français qu'il avait apprise de Raymond : « *ça va bien ?* », mais à l'Everest, ils se comprirent parfaitement. Quoi qu'il en soit, pour bien grimper avec un partenaire, moins vous parlez, mieux c'est ! Dans le récit de son ascension des aiguilles du Diable, publié dans le journal annuel du Club alpin suisse, Raymond termine ainsi :

« Nous étions tous trois décidés à entreprendre cette course et en état de la faire, mais la fatalité nous a suivis ! Mlle Stagni, excellente montagnarde, très agréable et courageuse en course, la désirait autant que M. Gallay et moi. Inutile de dire que je ne me suis pas déshabillé pour elle et ne suis pas descendu pieds nus, ainsi qu'un bruit stupide a couru. Évidemment, nous avons évité, Gallay et moi, toute peine inutile à notre compagne, comme cela devait se faire. J'ai le sentiment d'avoir fait mon devoir malgré tout, et je suis heureux que Mlle Stagni ait été rendue saine et sauve à sa famille. Que le temps, ce grand guérisseur, nous aide à oublier ces heures pénibles, mais au fond du cœur nous pensons : VIVE LA MONTAGNE ! »

Raymond Lambert ou l'essence même de l'alpinisme !

Le sort de Marcel GALLAY

Marcel Gallay fut le plus affecté de tous les protagonistes et sur une grande partie de sa vie. Il ne resta qu'une demi-journée à la *clinique de la Colline*, attendant plusieurs heures sans traitement et sans savoir qui prendra en charge ses soins. Influencé par sa femme, son frère et ses

parents, il décide de se faire transférer à l'hôpital cantonal de Genève. Le docteur Ody ira le voir le lendemain matin lui enjoignant de revenir à sa clinique, un arrangement financier étant sur le point d'être conclu avec Mme Amstutz, la mère d'Erica, mais Marcel rejeta son offre (voir *Une tragique aventure au Mont-Blanc*, PP. 44-48, M. Gallay, 1940). Dès lors, elle refusera d'endosser la promesse de sa fille de prendre soin de Marcel et de lui octroyer la compensation financière qu'il lui demanda ; pour elle c'était aux compagnies d'assurances de Marcel de s'en charger. À l'hôpital cantonal il subit des années de soins et de traitements censés être novateurs, mais douloureux, longs et infiniment moins efficaces que la chirurgie d'amputation pratiquée par la clinique de la Colline. À cette époque, le traitement des gelures était rudimentaire. L'échec de cette méthode novatrice fut la cause principale du calvaire subi par Marcel : 25 années de douleurs pour lui (jusqu'à l'amputation finale d'un pied), contre 1 an et quelques mois pour Lambert et leurs sauveteurs chamoniards et genevois les plus touchés (P. Demarchi et J. Bozon).

1. Son livre « Cas de conscience »

Sept ans après la première ascension hivernale, quatre ans après la publication de son livre *Une tragique aventure au Mont-Blanc*, Marcel Gallay écrit, de son lit d'hôpital un fascicule de 70 pages, *Cas de conscience, le réquisitoire révélateur et accablant de Marcel Gallay* (Déc. 1944, Bernet, Genève). Il y décrit ses malheurs, de 1938 à 1944, qui sont terribles : outre les douleurs que lui occasionnent les traitements des médecins de l'hôpital cantonal qui favorisent les greffes aux amputations, ses assurances refusent de couvrir la totalité de ses traitements. La compagnie d'assurance, *la Caisse nationale*, lui donne comme raison que qu'il a fait « *une course téméraire* » ! Le président du CAS leur écrit, en vain. Et la *Winterthur*, censée couvrir « *tous les risques de la haute montagne* » ne couvre « *les risques de congélation que lorsque provoqués par un accident !* » Rapidement il se retrouve sans ressources.

Comprenant que ni lui, ni le CAS ni le syndicat des guides du Valais n'obtiendront rien des assurances, conseillé par eux, il demande une compensation financière à la mère d'Erica Stagni, sur la base de la promesse qu'Erica lui avait faite dans la crevasse du Tacul.

Lorsqu'en août 1938 les guides de Chamonix qui avaient subi des amputations se regroupèrent avec Lambert pour obtenir d'elle une compensation (leur assurance ne leur octroyait que 30 francs par jour pendant 3 mois soit 14€ d'aujourd'hui, une misère !), ils l'obtinrent, mais Gallay préférant une solution amiable refuse de se joindre à eux. Une autre

mauvaise décision de sa part. En juillet-août 1939, Marcel rejette une offre de 1000 FS de Mme Amstutz (8 300€ actualisés).

2. Le procès en dommages-intérêts contre Erica Stagni

En février 1940, dans son premier livre, il exprime sa gratitude envers ses sauveteurs (qu'il ne reverra que onze années après l'événement, en juin 1949, à Chamonix après la fin de ses premiers traitements) :

« Je suis reconnaissant aux guides, à mes camarades, qui, au péril de leur vie, sont venus à mon secours, et je leur témoigne encore ici toute ma gratitude. » ajoutant :

« Eux au moins n'ont pas "marchandé" leur dévouement. Ce que je ne suis jamais arrivé à comprendre, c'est la cruauté du sort qui a voulu que dès les premiers secours, j'ai été séparé de mes compagnons de course, et toujours tenu à l'écart, sans aucune aide ni réconfort, même de ma compagnie d'assurances qui, elle, est sortie indemne de cette aventure. »

En mars 1940, ses tentatives pour obtenir un accord à l'amiable ayant échouées, il entame une action en dommages et intérêts de 27 500 FS (215000€ actualisés) contre Erica Stagni. L'action judiciaire commencée, toute communication directe entre Gallay, Mme Amstutz et Erica sera coupée. En 1941, il demande pourquoi on n'a pas retiré son brevet de guide à Lambert ! (*"un lâche et un traître" Cas de conscience P. 51*).

Fin 1942 il se sépare de sa femme et vend ses meubles pour payer une partie de ce qu'il doit ! En 1943 il remonte un commerce, fait faillite, accumule 17 000 FS de dettes (103 000€ actualisés). Il est poursuivi par ses créanciers et la justice alors qu'il tente en vain de relancer son affaire.

Le début du livre est un véritable brulot contre le docteur Ody, motivé d'après Marcel, uniquement par l'argent et l'orgueil, contre Mme Amstutz qui lui refuse toute compensation financière, mais aussi Erica Stagni et Raymond Lambert qu'il rend responsables de tous ses malheurs, oubliant qu'il avait de son fait choisi d'être transféré à l'hôpital cantonal, libérant ainsi Mme Amstutz de toute obligation.

Début 1944, Il écrit à des personnalités en position de pouvoir. Chaque lettre contient le même message et le même appel désespéré à l'aide, *« Je vous fait part de ma tragique situation », « devant l'intransigeance inqualifiable de Mme Amstutz, mère de Mlle Stagni, je fus dans l'obligation d'intenter un procès... ma vie est un calvaire. Je n'en peux plus... J'ai tout perdu... Je fais un dernier appel à votre bonté pour que vous interveniez rapidement auprès du juge Pochon... Je mets tout mon espoir en vous »*. Il avait envoyé d'abord une lettre à Erica Stagni et Mme Amstutz (Déc. 1939): *« ... Vous êtes la seule avec Mme Amstutz qui pouvez mettre un terme à cette affaire... qui risque de provoquer de violentes réactions dont personne ne pourra se soustraire. »*, sans réponse ; il écrit (Janv. 1944) au procureur général (juge Pochon) pour faire accélérer la procédure, sans résultat ; à

son avocat avec une menace de se suicider (Fév. 1944) ; puis au président de la Confédération (Fév. 1944) qui lui fit répondre que « *bien que votre sort soit très digne d'intérêt! il n'avait pas le pouvoir d'intervenir sur la justice cantonale...* » (Mars 1944).

Désespéré, il entame une grève de la faim à la cabane Mont-fort (Verbier). Après 9 jours il accepte de s'alimenter à l'annonce d'une demande de rapport de police du général Guisan, commandant l'armée suisse, suite à une lettre qu'il lui avait écrite. Malheureusement, sans résultat, car « *bien que très sensible à vos souffrances morales et physique, [votre affaire] est uniquement du ressort des autorités civiles...* » (Mars 1944). Une expertise médicale le pousse à amplifier la compensation demandée à 35 000FS (192 000€). Convoqué par le juge Pochon pour s'expliquer sur sa dernière lettre à Mme Amstutz, il lui dit qu'il abandonnera son action si elle lui accorde 15 000FS (82 000€), mais elle refuse ! Enfin il demandera l'assistance d'un curé qui lui promit de faire intervenir une autorité ecclésiastique auprès de Mme Amstutz, ultime tentative qui s'avéra vaine.

Les vingt dernières pages de son livre forment la plaidoirie qu'il va utiliser à son procès, complètement irréaliste, ne tenant aucun compte de la vérité juridique qui ne lui donne aucune chance. À la fin de son fascicule, Gallay finit par s'en prendre même à ses juges ! « *Se décideront-ils une fois pour toute à juger cette affaire ! Se permettront-ils de faire trainer cette affaire qui est incontestablement suffisamment instruite ?* » Son livre est publié fin 1944.

Malgré l'intervention d'amis et de personnalités comme le président du Club alpin suisse et celui de la section genevoise, pour trouver une solution à l'amiable, la mère d'Erica resta inflexible dans sa décision et ne lui octroya aucune indemnisation. Comment Marcel pouvait-il espérer obtenir quoi que ce soit de personnes sur lesquelles il écrivait dans *Cas de conscience* (P.50) : « *Mme Amstutz, Mlle Erica Stagni et Lambert, vous qui me lisez... l'heure sonnera bientôt où vous devrez rendre les comptes de vos actes... Sachez que jusqu'à mon dernier souffle, je vous maudirai.* » et sur Erica « *qu'elle était parjure...* et qu'il voulait « *que l'on me rende justice et que l'on fasse payer à Mlle Stagni la rançon de sept années de souffrances comme elle le mérite.* ». Ses relations avec Erica qui n'avait pas tenu, ou pas pu tenir sa promesse que sa mère lui viendrait en aide ne firent que s'envenimer, et ce fut pire avec Raymond qui pour Marcel avait pris le parti d'Erica et n'avait pas soutenu sa demande d'aide auprès de l'inflexible Madame Amstutz, affectant gravement son moral, sinon sa santé mentale. Marcel paya cher le prix de cette tragédie et de l'attention constante que lui et Raymond apportèrent à Erica. Cela peut expliquer en partie qu'elle s'en sortit sans aucun dommage, bien que la résistance dont elle fit preuve fut exceptionnelle et

que très probablement sa circulation sanguine était meilleure que celle des hommes fortement gelés, ce que le machisme ambiant de l'époque ne pouvait admettre. Marcel écrit dans *Cas de conscience* P. 68 : *Mlle Stagni prétend... que les femmes sont plus résistantes que les hommes ! il n'est pas difficile de détruire cette thèse plus que stupide, je dirai même imbécile.* Il cite aussi des articles de journalistes déchaînés contre Erica dont *La culture physique*, avril 1938 : *«Si réellement vous voulez recommencer, on ne saurait vous considérez que comme une coupable ou une folle. Alors, pas de pitié : la prison ou le cabanon ! »* L'imbécilité du machisme de la presse suisse s'exprima à plein !

Jamais Marcel n'accepta son infirmité et il développa une paranoïa vis-à-vis de ses anciens compagnons, les rendant coupables de son état, alors qu'ils ne l'étaient pas, comme le démontre le jugement du juge Pochon.

En novembre 1945, Marcel perd son procès (tribunal de première instance de Genève, 3^{ème} chambre, sous la présidence du juge Pochon). *Le Rhône* (Journal valaisan d'information) N° 91 13 novembre 1945 : *«Épilogue d'un drame... M. le juge Pochon vient, après une très longue instruction, de rendre un jugement qui déboute M. Gallay de ses prétentions, et le condamne aux dépens de l'instance. Ce jugement relève que M. Gallay n'a pas eu un comportement différent de celui de ses compagnons, et que tous trois se sont réciproquement porté aide et assistance, et n'ont, ni les uns ni les autres, manqué aux devoirs de solidarité qui sont de mise en haute montagne. Ayant une grande expérience des ascensions hivernales, ils connaissaient et acceptaient les risques auxquels ils s'exposaient. Pour le surplus, les participants à une ascension, fût-elle difficile et périlleuse, n'ont pas à répondre réciproquement de l'intégrité corporelle de leurs compagnons.*

Et pour le journal de Genève N° 268 P. 5 13 11 1945 : *« ... M. Gallay appuyait sa demande en alléguant qu'il s'était personnellement sacrifié pour permettre à Mlle Stagni de sortir indemne de cette aventure... Le jugement rendu déboute le demandeur : il est longuement motivé et dit que, comme cela se fait en cas semblable, chaque membre d'une caravane est solidaire envers ses compagnons d'infortune. Le jugement relève que dans une ascension les participants n'ont pas à répondre réciproquement de l'intégrité corporelle de leurs compagnons.*

Extrait des 20 pages du jugement du juge Pochon :

« d) Promesses de Delle Stagni :

Considérant que la teneur exacte des assurances qui ont été données par Delle Stagni à ses deux compagnons n'a pas été établie à satisfaction de droit ; que le demandeur affirme à cet égard que Delle Stagni aurait promis soit de donner à lui et à Lambert « la moitié de sa fortune », soit

encore de prendre à sa charge tous les frais des traitements médicaux que Gallay et Lambert devraient subir, alors que la défenderesse contesta formellement avoir pris de tels engagements, reconnaissant seulement avoir déclaré qu'elle demanderait à sa mère de mettre à la disposition de Gallay et Lambert la villa de Chêne-Bougeries et qu'elle s'occuperait d'élevage avec ses deux camarades,

que le témoin Lambert admet avoir déclaré... que Delle Stagni leur aurait promis la moitié de sa fortune, déclaration qui corroborerait dans une certaine mesure la thèse de Gallay...

que Lambert ajoute il est vrai qu'il n'a pas attaché d'importance à de telles promesses en raison de l'état de détresse morale et nerveuse des trois alpinistes...

Considérant cependant que, quelles que soient les prestations promises par la défenderesse, ces promesses ne trouvent leur fondement juridique ni dans un contrat de mandat, ni dans un rapport de gestion d'affaires, ni encore dans un contrat de société simple ; qu'il ne pouvait donc s'agir que d'une promesse de donner puisqu'aussi bien les prestations que Delle Stagni faisait entrevoir à Gallay ne correspondaient à aucune contre-prestation effective de ce dernier,

qu'aux termes de l'art. 243 al. 1 c.o. la promesse de donner n'étant valable que si la forme écrite a été observée, l'on doit nécessairement admettre que Delle Stagni n'a pu valablement s'obliger à l'égard de Gallay ;

Considérant en résumé que s'il apparaît des plus regrettables que la défenderesse, dont les possibilités financières directes ou indirectes [*ceci vise manifestement Madame Amstutz, mais le juge Pochon se garde bien de la mentionner car rien juridiquement ne l'implique dans le procès*] ne sont nullement négligeables, se soit refusée à accorder l'aide qu'une obligation morale ou du moins un sentiment d'humanité lui prescrivait d'apporter à Gallay, le Tribunal ne pourrait, sans user d'arbitraire, contraindre la défenderesse à la réparation pécuniaire du dommage subi par le demandeur alors qu'aucune obligation juridique ne l'y contraint ;

considérant que l'action de Gallay doit en conséquence être rejetée comme mal fondée...

Vu, quant aux dépens, l'art. 122 LPC,

Par ces motifs,

LE TRIBUNAL :

Jugeant en premier ressort,

Déboute Gallay des fins de sa demande.

Le condamne aux dépens de Delle Stagni, taxée à Fr 933,90

Siégeant : Messieurs Pochon, juge, et Pugin, c.g. »

En fait, constamment dans leur jugement, les juges indiquent que la demande de Marcel quelque qu'en soit ses facettes, l'élément crucial étant la promesse faite par Erica de partager sa fortune, n'a aucune base juridique. Ce procès n'aurait jamais dû avoir lieu. Il est probable que le ressenti public très fort du drame subi par Marcel, les interventions de personnalités comme le président du CAS, le syndicat des guides du Valais et autres, tous suggérant à Marcel que la solution était de demander à la mère d'Erica, Mme Amstutz, de lui octroyer une compensation financière, aient également fait accepter ce procès par ces juges. Cela démontre aussi l'incapacité des personnalités et institutions impliquées à obtenir un traitement plus généreux de la part des assurances contractées par Marcel, d'où « la solution » : Mme Amstutz !

L'avocat de Marcel plaida qu'Erica était « *membre de la société de fait constituée entre les trois participants* » (page 4 du jugement), ce que contesta à juste titre l'avocat d'Erica et fut validé par le juge Pochon : « ... *Gallay n'a été ni son mandataire, ni son gérant d'affaires, que tous les participants à l'excursion connaissaient les risques qu'elle présentait, qu'ils ont accepté à l'avance de courir ces risques, qu'elle n'a pas eu à bénéficier d'un acte de dévouement du demandeur, qu'elle n'a fait aucune promesse formelle et juridiquement valable, qu'elle ne pouvait d'ailleurs faire une telle promesse ne possédant aucune fortune personnelle...* » (jugement page 6). En fait, il s'agissait pour la première fois d'un procès qu'un guide (même s'il n'était qu'aspirant-guide) faisait à sa cliente et une tentative d'y appliquer le droit des affaires ! Le dernier avocat de Marcel a dû être la risée du barreau de Genève !

La fin du jugement en revanche est une forte critique morale d'Erica, mais qui me semble plutôt ou aussi adressée à Mme Amstutz, que les juges évitent de mentionner, car juridiquement elle n'était en rien concernée par ce procès :

Au moment du jugement Erica a 34 ans. La fortune dont disposait Mme Amstutz ne venait pas de son dernier mari. En effet, selon Gallay (*Cas de conscience* pages 56 et 57), Mr. Amstutz lui aurait déclaré en 1942 :

« *personnellement je ne peux rien pour vous, cette affaire ne me regarde pas...* ».

Elle venait donc de son précédent mari, Mr. Stagni, dont elle avait reçu la totalité des biens en usufruit. Erica dépendait donc toujours de sa mère. Celle-ci refusant d'indemniser Marcel, Erica ne pouvait rien faire pour lui et l'attitude toujours plus agressive de Marcel ne fit que renforcer l'intransigeance de Mme Amstutz et l'éloignement d'Erica.

7 années de procédure pour découvrir qu'il n'y avait aucune base légale permettant d'attribuer une compensation financière à Marcel ! Un vrai désastre et la paranoïa de Marcel décuplée !

Désespéré, pour sortir de ses dettes abyssales, Marcel tente une escroquerie et se fait prendre !

3. Marcel l'escroc – Le verdict dans l'affaire des pièces d'or.

Journal de GENEVE, 29 mars 1947. (Ag.) — « *Après deux jours de débats, la Cour correctionnelle a rendu son jugement dans la vaste affaire d'escroquerie aux pièces d'or [voir Le Rhône N° 41 du 19 février 1946, annonçant l'arrestation d'un Marcel Gallay, 37 ans]. portant sur un total de quelques 100,000 francs [554 000€ actualisés] dans laquelle étaient inculpés huit individus. Plus de cent témoins ont été entendus.*

Le procédé employé était simple : un des escrocs conduisait sa victime au prétendu domicile du propriétaire de l'or, la priaient d'attendre un instant dans la rue, non sans s'être fait remettre au préalable l'argent nécessaire à l'opération, puis disparaissait. Le nommé Marcel Gallay, 39 ans, avait à répondre à lui seul des trois plus grosses escroqueries, s'élevant à plus de 45,000 francs au total [250 000€ actualisés]. Il convient de rappeler qu'il s'agit en l'occurrence du montagnard qui, au cours de l'hiver 1938, avait eu aux Aiguilles du Diable un accident qui défraya la chronique. La Cour l'a condamné à 15 mois de prison. 3 autres accusés, Charles Voirol, horloger, 43. ans, Marcel Cerutti, Italien, peintre, et René Ketterer, Bernois, ont été condamnés le premier à 12 mois de prison avec sursis pendant 5 ans, les deux autres à 8 mois chacun avec sursis. Enfin, les 4 autres escrocs, les nommés Roger Henriod, Genevois, mécanicien, René Schwab, Bernois, voyageur, Louis Isoz, Vaudois, chauffeur, et Albert Morel, Fribourgeois, horloger, se sont vu infliger des peines variant de 18 à 4 mois de prison. »

Désormais Marcel ne ressentira plus que de la haine envers Erica, sa mère et Raymond Lambert.

En 1952, *La tragédie des Aiguilles du Diable* de Gallay, édité par F. Luthi, est une très belle amélioration de son *Une tragique aventure au Mont-Blanc*, 1940, sans le chapitre sur ses horribles « gelures », sans référence à la polémique qui s'ensuivit, aucune accusation ni critique du Dr. Ody, de Raymond Lambert, d'Erica Stagni et de sa mère, ni aucune allusion à son incendiaire *Cas de conscience* et à ses procès. Un superbe travail d'édition de Franck Luthi et de validation juridique ! Résultat : L'un des plus émouvants et des meilleurs récits d'aventure en montagne. Marcel était-il guéri de sa folie paranoïaque ? Pas vraiment.

4. Le procès en diffamation

Marcel fut moralement et socialement aussi fortement blessé que physiquement, sinon plus. Il dût renoncer à son métier de guide, et régulièrement hospitalisé pendant tant d'années, il se retrouva sans ressources, séparé de sa femme et devint un escroc condamné à 15 mois de prison.

En décembre 1962, « *après 25 ans de lutte et de douleurs* » il est amputé du pied gauche. En décembre 1963, dans un mouvement de profonde haine et de folie vengeresse, Marcel envoie une lettre à quelques 500 personnes, la plupart membres du Club alpin suisse « *afin d'obtenir de la principale personne responsable, le guide Raymond Lambert, la reconnaissance publique des torts moraux qu'il m'a causés depuis 1958* » et le menaçant de « *révélations* » qui démontrerait que « *l'homme qui a été le plus haut au monde restera pour moi le plus bas du monde.* » Lambert lui fait un procès pour diffamation : Le jugement prononcé en septembre 1964, le condamne à une amende réduite pour tenir compte de son amputation et de sa dépression, et à envoyer la sentence aux 500 personnes (au total quelques 12 000€ contre 25 000€ demandé). Dès lors, on n'entendit plus parler de Marcel Gallay.

Une question se pose : Auparavant et pendant au moins les deux décennies qui suivront, devant de telles conditions et surtout en hiver, les guides de Chamonix refusèrent de risquer leur vie. Pourquoi alors ont-ils montré autant de courage et un tel esprit de solidarité montagnarde ? À mon avis, la réponse tient en deux points :

1. Mme Amstutz offrit une double paie journalière à tous les guides acceptant de secourir sa fille et la prise en charge des soins en cas de gelures.

2. Armand Charlet, figure de proue des guides chamoniards, avait sur eux une ascendance morale très forte. Les aiguilles du Diable étaient « son » domaine et il avait beaucoup de panache. Par ailleurs il était membre de l'Androsace et les relations entre la compagnie des guides de Chamonix et les alpinistes et guides de Genève étaient excellentes. Il utilisa son influence pour les convaincre d'effectuer ce sauvetage. L'argent offert ne fut pas la seule raison, comme le démontrent d'autres cas où des propositions similaires ne servirent à rien.

Raymond et Marcel avaient de nombreux amis à Genève, en particulier membres du club de l'Androsace et dans le canton du Valais. Ces amis partagèrent vaillamment la charge du sauvetage avec les guides de Chamonix. Tous firent preuve de courage et d'un véritable esprit de solidarité montagnarde. Toute sa vie, Raymond se sentira profondément

endetté vis-à-vis de ses sauveteurs, les guides de Chamonix et ses amis de Genève. Comme il l'écrivit dans *À l'assaut des quatre mille* (éditions de la Frégate, 1946) :

« Pour exprimer ma reconnaissance, je ne puis trouver de mots assez forts.

À vous mes camarades de Genève, mes compagnons d'idéal avec lesquels j'ai affronté maintes et maintes fois l'Alpe majestueuse et terrible, vous qui fîtes les premiers sur les lieux, vous que j'aperçus, avec quelle joie, en descendant le col du Gros Rognon, à vous, courageux guides chamoniards, médecins, sauveteurs, nous devons la vie. »

Il faudra attendre 1970 pour que, grâce au travail incessant sur plus de 25 ans de Lucien Devies, l'État français à travers la Gendarmerie et les CRS prenne en charge tous les secours en montagne en France, et en 1972, les gendarmes du PGHM, tous les secours dans le massif du Mont-Blanc, basé à Chamonix. (Claude Deck, Lucien Devies, *La montagne pour vocation*, P.116, L'Harmattan). Libérant les guides de cette tâche, cela conduira à une nouvelle ère de l'alpinisme de haute difficulté, à laquelle ils prirent amplement leur part.

Marcel Gallay, à cause du refus de Mme Amstutz de l'indemniser selon la promesse de sa fille, développa une paranoïa qui lui fit haïr ses ex-compagnons qu'il rendit responsables de tous ses problèmes financiers comme physiques. Franck Luthi l'aida en publiant son excellent 2ème livre (1953) expurgé de toute polémique. Malheureusement, cela ne guérit pas Marcel de sa paranoïa qui l'avait conduit jusqu'à la délinquance, puis en 1962 à son procès en diffamation. Au lieu d'un avocat, surtout aux compétences limitées, c'est d'un psychologue, voire d'un psychiatre dont il aurait eu besoin.

Mais aussi des conseils médicaux avisés sur les traitements désastreux qu'il subit pendant 25 ans et qu'il n'a jamais remis en cause, sa haine envers le docteur Ody l'ayant rendu aveugle. Il est incompréhensible que personne autour de lui n'ait remis en question les traitements qu'il suivit, en particulier au cours des 2-3 premières années où il était clair que les résultats n'étaient pas bons. C'est cette obstination dans une mauvaise voie médicale qui est le véritable scandale de cette histoire et non l'attitude d'Erica, de sa mère et de Raymond. Les médecins de Marcel furent bien silencieux.

Je me souviens que mon père, un super médecin, ayant opéré en terrains hostiles, comme dans son camp de prisonniers en Biélorussie, Rawa Ruska (le camp de la mort lente d'après Churchill) ou pendant la guerre d'Indochine, aimé de tous ses patients, disait souvent qu'on ne devrait jamais permettre à un médecin qui arrête de douter de s'approcher d'un patient. Je laisse à d'autres le soin de poursuivre cette enquête et de

découvrir si l'orgueil des médecins de Marcel fut ou non à l'origine de ses malheurs.

Quant à Marcel, il s'est trompé, il a fait du mal, est devenu un escroc, mais il a tellement souffert indûment que même la justice suisse en a tenu compte. Alors repose en paix l'ami.

Le « miracle » Erica ne fut guère accepté, sauf par des alpinistes comme Raymond ou son ami Pierre Bonnant qui eurent la chance de faire cordée avec des femmes exceptionnelles comme Loulou Boulaz et moi-même avec Denise Escande. Erica était de la même trempe, malheureusement à une époque où les clubs alpins refusaient d'admettre les femmes.

Sources :

- Robert Gréloz rapport à Lucien Devies publié dans *Alpinisme* 1938.
- *Une tragique aventure au Mont-Blanc*, Marcel Gally, Coopérative d'Imprimerie, Genève, 1940.
- *La tragédie des Aiguilles du Diable*, Marcel Gally, Ed. Frank Luthi, 1952.
- *Cas de conscience*, Marcel Gally, Bernet & fils, Genève, octobre 1944.
- *1^{ère} hivernale des Aiguilles du Diable*, 1939, R. Lambert, journal du CAS.
- *À l'assaut des quatre mille*, Chap. X *L'hôtel de la mort lente*, R. Lambert, éd. de la Frégate, 1946.

Procès Gally contre Stagni :

- *Journal de Genève* N° 268 P. 5 13 11 1945. Verdict Gally contre Stagni.
- *Le Rhône* (Journal valaisan d'information) N° 91 13 novembre 1945. Ibid.
- L'escroquerie aux pièces d'or : *Journal de GENEVE*, 29 mars 1947, 19 fév. 1946.
- Jugement Gally contre Stagni 1945 (Archives du canton de Genève)



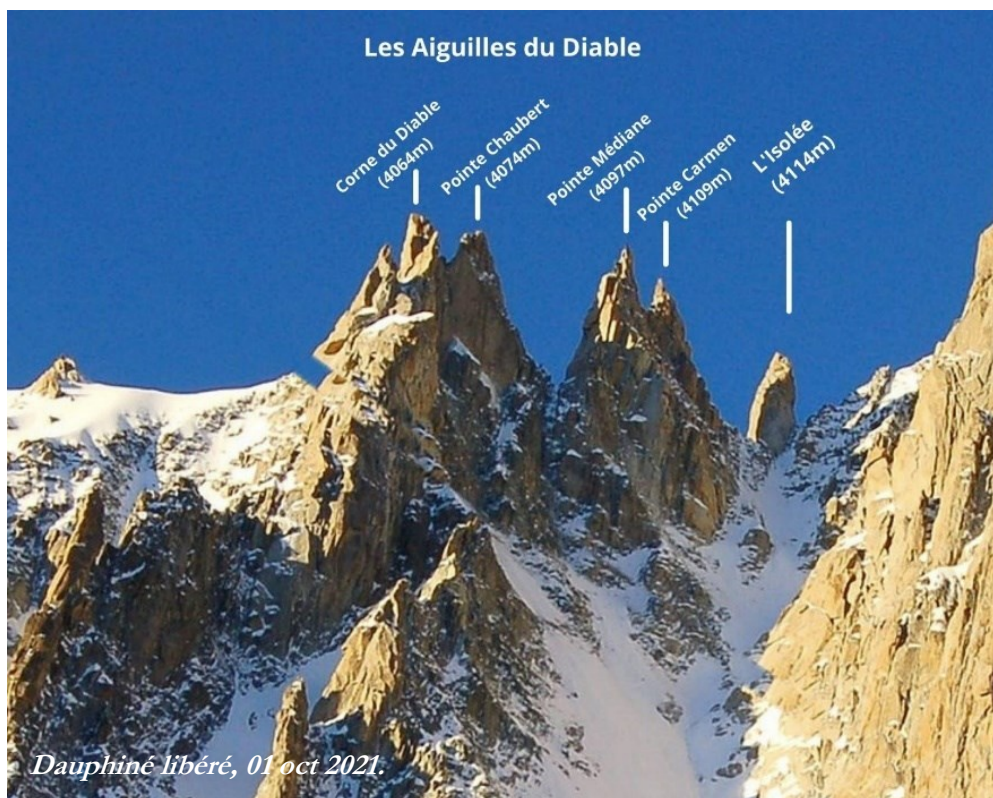
*Sauveteurs,
col du Midi.
(Archives M. Gally)*

E Pericoloso Sporgersi



1. *Cabane du Requin, première étape de la cordée Stagni, Lambert, Gallay.*
2. *Bivouac Borgna, deuxième étape.*
3. *Aiguilles du Diable, mont Blanc du Tacul, la crevasse où ils trouvèrent refuge.*
4. *Point où Lambert trouva l'équipe de secours.* Photo Marcel Gallay.

La 1^{ère} hivernale des aiguilles du Diable



E Pericoloso Sporgersi

